

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Vendredi 16 avril 2010 - 19h00*

**COMPTE-RENDU**

**1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 26 février 2010.

**2. Administration Générale**

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée :

Décision 09-2010 : Signature du contrat de service de dératisation – désinsectisation - désinfection.

Choix de la société : PCA (contrat de 5 ans)

PCA :	703.24 € TTC/an
FARAGO :	705.64 € TTC/an
INS :	944.84 € TTC/an
AMBOILE :	pas de réponse

Décision 10-2010 : Signature des contrats de maintenance des copieurs.

Choix de la société BUREAU 56 pour équiper les 4 écoles de copieurs au prix de 2 250 € H.T l'unité et 0.0045 € H.T de coût copie (contrat de 5 ans et achat de 4 copieurs).

Volume de copies estimé sur 5 ans : 1 534 500 copies.

Bureau 56 :	15 905.25 € H.T
Laser Copie :	16 126.35 € H.T
Repro conseil :	16 860.50 € H.T
Copy Concept :	17 839.75 € H.T

Décision 11-2010 : Signature du contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique des installations électriques.

Choix de la société : APAVE (contrat de 3 ans)

APAVE :	1 694.21 € TTC/an
DEKRA :	1 703.61 € TTC/an
SOCOTEC :	2 134.86 € TTC/an

Décision 12-2010 : Signature de l'avenant n°1 du lot gros œuvre du marché de travaux de l'extension de l'école primaire du Gourandel.

Avenant pour travaux nécessaires afin de permettre l'évacuation du drain périphérique du réseau d'eaux pluviales (701.69 € TTC).

Décision 13-2010 : Travaux d'extension de l'école élémentaire du Gourandel - Signature de la convention de coordination SPS.

Choix de la société : ATOUT COORDINATION

ATOUT COORDINATION :	1 817 € TTC
OUEST COORDINATION :	2 090 € TTC
NORISKO :	3 141 € TTC

Décision 14-2010 : Signature contrat de contrôle technique – Construction d'une salle de sports.

Choix de la société : BUREAU VERITAS

BUREAU VERITAS:	4 485 € TTC
APAVE:	4 772.04 € TTC
SOCOTEC :	8 073 € TTC
DEKRA :	pas de réponse

Décision 15-2010 : Signature de la convention de coordination SPS - Construction d'une salle de sports

Choix de la société : BUREAU VERITAS

BUREAU VERITAS:	2 486.48 € TTC
APAVE :	2 930.20 € TTC
OUEST COORDINATION :	2 999.57 € TTC
SOCOTEC :	4 003.61 € TTC
ATOUT COORDINATION :	4 272.11 € TTC.

- *Diagnostic éclairage public – Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan.*  
Le Conseil Municipal décide de confier au SDEM la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public pour un montant estimé à 13 000 € H.T (13 € par points lumineux).  
Des demandes de subvention seront adressées à l'ADEME, au SDEM pour un taux minimum de 40 % et maximum de 80 %.

### 3. Finances.

- *Vote des subventions aux associations.*  
Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations proposées par la commission des sports et de la vie associative telles que figurant sur le tableau ci-après :

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Aapp la Truite baudaise	170.00€	Fournitures scolaires par élève de Baud :	
AMAP EVEL	150.00€	Ecoles maternelles et primaires	60.00€
Ass amicale FFI	100.00€	Collège	45.00€
Amis des écoles publiques	150.00€	Arbre de Noël/maternel élève Baud	12.00€
APEL	150.00€	Voyages d'études par élève mat, prim, secondaire de Baud	8.00€
ASLEC	2 000.00€	Ass Accès/amisep de Pontivy	100.00€
Avenir cycliste Pays Baud par course	150€/course	ADAVI	60.00€
Baldi'Viens	150.00€	Ass Parents Amis résident mas Guemene	60.00€
Banque alimentaire de Baud	500.00€	Bagad Bleidi Kamorh	200.00€
Baud Timbres	150.00€	Banque alimentaire du Morbihan	1000.00€
Ass la boule baudaise	150.00€	BTP 56 Formation (7 élèves)	420.00€
Cartopole Ass gestionnaire	15 000.00€	Croix d'or	50.00€
Ass chasseurs de Baud	170.00€	Croix rouge	150.00€
Ass chasseurs de Baud – piégeurs de ragondins	50 €/piégeur	Eaux et rivières	100.00€
Chorale l'écho de Baud	150.00€	Entente Morbihan sport scolaire	900.00€
Cinéma le Celtic	770.00€	GEM L HARMONIE	100.00
Club des amis	150.00€	Lycée prof. Ker Anna (2 élèves)	120.00€
Cœurs vaillants	150.00€	Lycée prof horticoles Hennebont (1 élève)	60.00€
Créations et loisirs baldiviens	150.00€	Lycée prof horticoles St Jean Brevelay (2 élèves)	120.00€
Ass donneurs de sang	200.00€	Lycée Le Gros Chêne Pontivy (3 élèves)	180.00€
FNACA	150.00€	Lycée St Joseph Vannes (4 élèves)	240.00€
Fédération mutilés du travail	150.00€	Morbihan organisation cyclisme	3000.00€
Inspection académique mardi Baud	50.00€	Pupilles des pompiers	150.00€
Kuzul Skol Diwan	150.00€	Restos du cœur	150.00€
La vie au clos des grands chênes	200.00€	Secours catholique	100.00€
LOPOSCOAL Ass	150.00€	Secours populaire	100.00€
LS Sport Compétition	150.00	SEPNB Bretagne vivante	100.00€
Ass cantonale lutte contre le cancer	300.00€	Vaincre la mucoviscidose	100.00€
Office municipal des sports	26 000.00€		
Ribambelle	500.00€		
RUN BIKE CLUB 56	150€/course		
Scouts de France Maneguen	150.00€		
UNC AFN	150.00€		

- *Mise en place du dispositif pass-foncier.*

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le dispositif pass-foncier sans imposition de critères d'éligibilité spécifiques à la commune pour l'année 2010. Le dispositif pourra être reconduit en 2011 mais probablement assorti de critères communaux et complétés par d'autres mesures comme la majoration du prêt à taux 0.

- *Acquisition d'ouvrages et de documents multimédia – demande de subvention du Conseil Général du Morbihan.*

Le Maire est autorisé à déposer la demande de subvention au titre de l'achat des ouvrages et documents multimédia auprès du Conseil Général du Morbihan (maximum : 3 050 €)

- *Indemnité représentative de logement 2009.*

Le Conseil Municipal décide de retenir le taux d'augmentation de 1.078 % correspondant au taux de la dotation spéciale instituteurs.

#### **4. Urbanisme.**

- *Cession domaine privé de la commune - Kergunodo.*

Le Conseil Municipal accepte de céder à Monsieur Jean MANAC'H la parcelle YB 624 (23 m<sup>2</sup>), la parcelle YB 627 (15 m<sup>2</sup>) et la parcelle YB 630 (4 m<sup>2</sup>), soit 42 m<sup>2</sup> au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, prix fixé par France Domaine pour la vente des parcelles voisines à Monsieur Didier LE GALLIC.

#### **5. Questions diverses.**

##### Acquisition terrain et bâtiment de la CAM – Rue du Pont Clas

Le Conseil Municipal valide le principe de l'acquisition du terrain et du bâtiment de la CAM, sis rue du Pont Clas pour la somme de 200 000 € à laquelle viendra s'ajouter les frais de démolition, en cours d'estimation par la CAM.

##### Groupe de pilotage du PAVE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal valide la constitution du groupe de pilotage qui travaillera à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Membres élus : Yvon LE CLAINCHE, Philippe ROBINO, Martine LE LOIRE, Daniel KERZERHO, Alain GUEHENNEC, Hervé NOBLANC, Carole CORBEL, Ghislaine LE BOLAY.

Membres extérieurs : Paul GILBERT (services techniques), Alain LE PRIOL (police municipale).

A cette liste, il conviendra d'y adjoindre des représentants des commerçants, des handicapés, des personnes âgées.